

CODE DE TRANSPARENCE DETTE SUBORDONNÉE

Mise à jour au 31 janvier 2024



LA FRANÇAISE
investing together



TABLE DES MATIÈRES

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE.....	3
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	4
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS.....	13
4. PROCESSUS DE GESTION	20
5. CONTRÔLES ESG	22
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	24

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique aux fonds **La Française Sub Debt**.

Stratégie dominante et complémentaires

- Best in universe
- Exclusion (complémentaire)
- Thématiques ISR
- Best effort
- Engagement (complémentaire)
- Intégration ESG

Classe d'actifs principale

- Actions françaises
- Actions de pays de la zone euro
- Actions des pays de l'Union européenne
- Actions internationales
- Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- Obligations et autres titres de créances internationaux
- Monétaires
- Monétaires court terme
- Fonds à formule

Encours au 31/01/2024

La Française Sub Debt : 725,33M€

Labels

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien

Liens vers les documents relatifs au fonds

La Française Sub Debt : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/fr0011766401-la-francaise-sub-debt-part-r/>

Exclusions appliquées par le fonds

- Alcool
- Charbon
- Pacte mondial
- Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)
- Armement
- Energies fossiles non conventionnelles
- Tabac

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management** (La Française AM). Au sein du groupe La Française, elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions.

La Française Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076

Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.

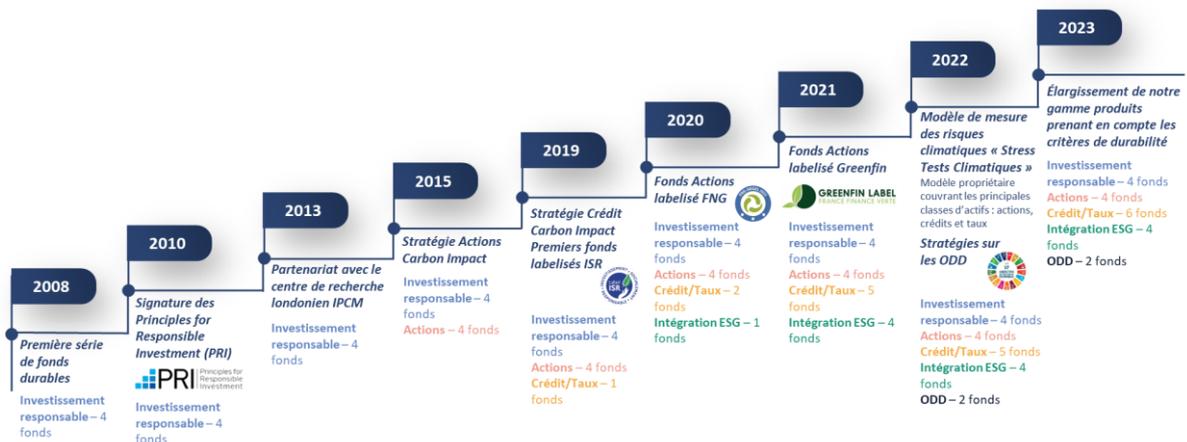
Site Internet : <https://www.la-francaise.com>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)¹ du Groupe La Française et de celle de son groupe d'appartenance, le Crédit Mutuel².

La stratégie RSE propre au Groupe La Française a été formalisée avec l'aide de ses parties prenantes en 2021 et est disponible sur son site internet³.

La démarche d'investisseur responsable de La Française, ainsi que le montre la fresque ci-dessous remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu évolué vers de plus en plus d'intégration des ressources et compétences et d'expansion du périmètre de l'investissement responsable à diverses classes d'actifs.



En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principes for Responsible Investment (PRI)⁴.

¹ Charte Investissement Responsable du Groupe La Française : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

² Déclaration de performance extra-financière annuel du Crédit Mutuel : : <https://www.creditmutuelalliancefederale.fr/fr/telechargements/DPEF-2022.pdf>

³ https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021.pdf

⁴ Rapport PRI 2023 : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/Public_Full_Transparency_Report_-_La_Francaise_Group.pdf

L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Au fil des années l'Investissement Durable est devenu stratégique pour le Groupe au point qu'il représente aujourd'hui l'un des 5 axes de développement de son plan stratégique à moyen terme (2021 – 2026). Le dernier reporting aux PRI ainsi que le dernier rapport d'évaluation publié par les PRI en décembre 2023 sont disponibles sur notre site internet.

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet et en particulier sur la page 'Investissement Durable'⁵.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique d'exclusion, sa politique de vote, sa politique d'engagement et grâce à un centre de recherche et d'expertise dédié à l'ESG.

- **Charte sur l'Investissement Responsable**

Depuis juillet 2018, le Groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable, document de référence des pratiques du Groupe en termes d'intégration des facteurs ESG dans son activité de gestion pour compte de tiers. Le document est revu régulièrement et sa dernière mise à jour date de 2020⁶.

Le Groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La

⁵ La Française s'engage : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable/>

⁶ Charte sur l'investissement durable : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre Groupe est sensible.

- **Politique d'exclusion**

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie d'investissement repose sur l'analyse des trajectoires des stratégies mises en place par ces structures. Nous estimons la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, une évaluation qui repose sur une démarche de progrès et non d'exclusion.

Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, nous ne pouvons plus faire l'économie de certaines exclusions et avons formalisé une politique d'exclusion⁷.

Au niveau groupe, sont exclues les armes controversées ainsi que le charbon avec un désengagement progressif mais total du charbon selon le séquençage suivant : sortie du charbon d'ici 2030 pour l'exposition aux entreprises de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays émergents.

Au niveau de La Française Asset Management, sont exclus les énergies fossiles non-conventionnelles et les entreprises du secteur du tabac.

La politique d'exclusion détaille les seuils et les périmètres d'application des exclusions reprises ci-dessus.

Enfin, certains fonds sont gérés avec des exclusions complémentaires (e.g. exclusions du nucléaire pour les fonds labélisés FNG, etc.).

- **Politique de vote**

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (*Institutional Shareholders Services*). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le Groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS⁸ qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Les gérants de portefeuilles travaillent en étroite collaboration avec *La Française Sustainable Investment Research (LF SIR)*, centre de recherche et d'expertise sur les facteurs ESG et stratégiques du Groupe, lors de l'analyse des résolutions liées aux facteurs ESG. Ils peuvent ainsi exprimer leur point de vue et éventuellement voter différemment de la recommandation portée par ISS.

En outre, depuis 2017 LFAM a mis en œuvre une politique de vote spécifique *Custom Policy* correspondant à ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Cette politique, applicable depuis 2021 à LF SAM, est mise à jour chaque année. Elle a été complétée fin 2023 et aborde 5 thèmes applicables sur la saison de vote 2024 :

- ◆ **Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP (ex Carbon Disclosure Project) ou si le secteur est concerné au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors secteur Oil&Gas) qui ne s'engagent pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de CO2 « SBT -

⁷ Politique d'exclusion : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/XX3630_-_Politique_d_exclusions-juillet_2022.pdf

⁸ Sustainability Proxy Voting Guidelines, ISS : www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf

Science Based Target » ; vote contre les entreprises des secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate »

- ◆ **La diversité (S)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes
- ◆ **L'indépendance du CA** : vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :
 - A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
- ◆ **La gestion des mandats** de membre du Conseil d'Administration (G) :
 - Le cumul des mandats : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection
 - L'assiduité : vote contre la réélection de membres du Conseil d'Administration si le taux de présence aux Conseils d'Administration est inférieur à 75%
- ◆ **La rémunération (G)** :
 - vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ;
 - vote contre le rapport ou la politique de rémunération si les rémunérations variables n'inclut pas d'indicateurs de performance en lien avec des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance
 - vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise

Enfin LFAM et LFSAM sont particulièrement attentif aux résolutions externes (Shareholder resolutions), en particulier celles ayant un caractère environnemental ou social qui seront systématiquement revus en interne par nos analystes.

Au regard de la saison 2023, nous renforçons donc pour 2024 nos exigences notamment pour l'exercice des mandats de membre du CA, avec une exigence d'assiduité, et en matière de rémunération en exigeant que les éléments variables prennent en compte l'atteinte d'objectifs ESG. Nous étendons également la notion de secteurs carbo-intensifs en reprenant la liste de ces secteurs définis par Transition Pathway Initiative (TPI).

Engagement

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement pratiqué avec les émetteurs.

Le Groupe a publié une politique d'engagement⁹ en 2019 qu'il revoit annuellement, et publie chaque année un rapport sur la mise en œuvre de sa politique d'engagement¹⁰.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les

⁹ Politique d'engagement : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/Politique_d_engagement_FR.pdf

¹⁰ Rapport d'engagement 2022 : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/FR/Rapport_d_engagement_2022_FR.pdf

sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint plusieurs initiatives en lien avec les thèmes qui structurent sa politique d'engagement : le changement climatique (par ex *Climate Action 100+* +), le capital naturel (par ex *Nature Action 100*), le capital social (par ex *Workforce Disclosure Initiative*), et la Gouvernance (par ex *30% Investor Club France*)

- **Recherche et analyse ESG propriétaire : La Française Sustainable Investment Research**

La Française s'est dotée dès 2013 de moyens internes dédiés à l'ESG en signant un partenariat stratégique avec un centre londonien de recherche en investissement durable et ESG « *Inflection Point Capital Management* » (création d'une joint-venture). En 2018 le groupe a poursuivi le développement de son expertise durable et a acquis la totalité du capital de « *Inflection Point Capital Management* », devenu depuis La Française Sustainable Investment Research (LF SIR).

En 2022, dans la continuité de ce processus d'intégration des équipes de recherche ESG, La Française a créé une antenne dédiée à la recherche ESG à Paris au sein de ses équipes de gestion et a intégré le traitement des données ESG au sein de sa Direction Ingénierie, Risques et Reporting, en complément de l'équipe d'analyse fondamentale.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 29 & TCFD)

Notre Charte Investissement Responsable pose le cadre de notre approche ESG et climatique. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs. Nous misons plutôt sur la combinaison d'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et d'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir ci-dessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le Groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone.

Le premier fonds actions orienté changement climatique du Groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Ce fonds vise à réduire substantiellement les émissions de CO₂ de ses investissements en sélectionnant des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteurs de solutions, en particulier technologiques. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Des fonds obligataires ont été lancés en 2019 et 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone mais avec des adaptations. En effet, les secteurs les plus émetteurs de carbone, en particulier les producteurs d'électricité, occupent une part plus importante du marché des obligations que celui des actions.

Pour les obligations des secteurs les plus émetteurs et notamment les producteurs d'électricité, nous privilégions la notion de trajectoire future de l'intensité carbone. En effet nous évaluons si ces trajectoires sont compatibles avec une faible élévation de la température moyenne de la Terre. Cette compatibilité est analysée en mettant en regard les trajectoires des entreprises avec les trajectoires de décarbonation sectorielles de l'agence internationale de l'énergie (*International Energy Agency* en anglais, ou IEA), une communauté scientifique et académique internationale indépendante.

Ce concept d'alignement de trajectoire et d'analyse de scénarios est privilégié pour sa nature prospective par rapport aux simples mesures d'empreinte et d'intensité carbone à un instant t, qui sont le reflet de performances passées.

Nous incluons également des *Green Bonds*¹¹ et des *Sustainability-Linked Bonds*¹² au sein des portefeuilles de nos fonds crédit car ils nous permettent de bien identifier les projets financés et de délimiter ainsi plus exactement l'impact qu'ils auront en termes de réduction d'émissions.

Un fonds de dette souveraine a également été lancé en 2021.

Enfin en 2022, deux fonds dont un actions et un obligataire ont été lancés avec approche basée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française¹³.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Le Président du Conseil de Surveillance du groupe a été nommé référent ESG/RSE au sein du Conseil de Surveillance en 2021. Il porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Cette nomination, dans la plus haute instance de gouvernance du groupe, atteste de l'engagement et de l'ambition de La Française en matière d'investissement durable.

Au niveau de la direction du groupe, le Global Head of Sustainability du groupe, membre du comité exécutif du groupe et rattaché directement au Secrétaire Général du groupe, est chargé du déploiement de l'investissement responsable au sein de l'ensemble des pôles de gestion et des équipes de recherche et de la coordination de la stratégie RSE du groupe. Il préside le COMEX Investissement Durable mensuel qui d'une part définit la stratégie de développement de l'Investissement Durable, oriente le développement et la distribution, diffuse les nouveautés en matière de recherche, de réglementation, de produits-services, risques, reporting, communication, etc. et d'autre part valide la stratégie RSE du Groupe et s'assure de sa parfaite cohérence avec notre engagement d'Investisseur Durable. Ce COMEX permet l'information et l'implication la plus directe du Directoire et des fonctions impliquées.

Au sein des équipes de gestion de La Française AM, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR.

Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. scores ESG, mesures carbone, mesures de température de portefeuille, etc.).

Du côté du suivi des risques, un référent RSE/ESG Conformité et Contrôle Interne couvre ce sujet de manière transversale pour toutes les classes d'actifs et les équipes de Contrôle des Risques suivent les risques de durabilité au même titre que les risques financiers. Un département de gestion des risques au niveau du groupe assure l'agrégation de tous les risques du groupe, y compris les risques de

¹¹ Une obligation verte (ou « Green Bonds ») est émise par une entreprise afin de financer, ou refinancer, des projets à environnemental positif selon la taxonomie des « Green Bonds Principles ».

¹² Un Sustainability-Linked Bond est un emprunt obligataire dont les caractéristiques, notamment financières, peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs préalablement définis en matière ESG.

¹³ Rapport Stratégie Responsable et Climatique de La Française : : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687 - Article 29 juillet 2023.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687_-_Article_29_juillet_2023.pdf)

durabilité, à travers une approche qui comprend une cartographie de ces risques et leur notation, des KPI de suivi et des plans de réduction de ces risques.

Enfin, un comité d'investissement responsable est organisé tous les trimestres pour réunir des collaborateurs de chaque département afin de discuter des bonnes pratiques et de favoriser les synergies autour des derniers développements en matière d'investissement durable à tous les niveaux du groupe.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

La Française AM gère des stratégies durables sur l'ensemble des classes d'actifs qu'elle couvre : gestion crédit, gestion taux, gestion actions et gestion diversifiée.

Au sein des équipes de gestion, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR.

Les gérants travaillent en partenariat avec 6 analystes dédiés à la recherche ESG et thématique.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante?

- SIFs - Social Investment Forum
- FIR : Commission Recherche, Groupe de Travail Social et Club SMID et le groupe de travail sur la taxonomie sociale
- PRI - Principles for Responsible Investment – Member of PRI Advance
- ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility
- ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility
- Commissions AFG– Vice-Présidence du Comité Investissement Responsable
- EFAMA RI WG
- European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance
- Autres (précisez) : UKSIF, british FIR,

Initiatives environnement/climat

- IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change
- CDP- Carbon Disclosure Project, carbone, eau et forêt ainsi que la « *Non Disclosure Campaign* »
- Montreal Carbon pledge
- Portfolio Decarbonization Coalition
- Green Bonds Principles
- Climate Bond Initiative
- Appel de Paris
- Autres : Climate Action 100+, SBTi, Net Zero Asset Manager Initiative, Finance for Biodiversity Foundation, , Nature Action 100, Global Investor Commission on Mining 2030, UNEP FI, TNFD Forum for France & IHC (Investor Initiative on Hazardous Chemicals)

Initiatives sociales

- Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh
- Access to Medicine Foundation
- Access to Nutrition Foundation
- Autres : Workforce Disclosure Initiative (WDI), PRI Advance et LIPH (Long term investor's in Peoples' Health) & Social Bonds Principles

Initiatives gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance Network
- Autres (précisez) : 30% Investor Club France

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 8 163 millions d'euros au 31/01/2024.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 29)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 78% de ses encours totaux sous gestion au 31/01/2024.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

- **Sur les actions**
 - ✓ La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
 - ✓ La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro, et son nourricier La Française Actions €CO2 Responsable ;
 - ✓ La Française Actions Euro Capital Humain, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro.
- **Sur les obligations**
 - ✓ La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations ;
 - ✓ La Française Carbon Impact 2026 ;
 - ✓ La Française Sub Debt ;
 - ✓ La Française Carbon Impact Global Government Bonds ;
 - ✓ La Française Rendement Global 2028 ;
 - ✓ La Française Carbon Impact Floating Rates ;
 - ✓ La Française Credit Innovation
- **Sur le monétaire**
 - ✓ La Française Trésorerie ISR, et son nourricier CMNE Participation Monétaire.

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

La Française Sub Debt

L'objectif global est double : obtenir des performances à long terme et proposer une solution d'investissement responsable.

Objectif Financier : L'objectif du fonds, de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence composite : 50% Markit iBoxx EUR Contingent Convertible (IBXXC2CO Index) + 25% Markit iBoxx EUR Non-Financials Subordinated (I4BN Index) + 25% Markit iBoxx EUR Insurance Subordinated (IYHH Index), sur un horizon de placement recommandé supérieur à 10 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques et en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Intégration ESG : Nous cherchons activement à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre processus d'investissement afin d'offrir une solution d'investissement durable à nos clients et de contribuer à un avenir plus durable en finançant des entreprises qui ont un impact positif sur l'avenir.

Les critères E, S et G sont profondément ancrés dans notre processus d'investissement.

Nous attachons une grande importance lors de notre analyse des aspects environnementaux à la transition énergétique et à la réduction des émissions carbone et suivons le calcul des émissions carbone du portefeuille.

Pour les aspects sociaux, nous sommes particulièrement attentifs à la présence de femmes dans les conseils d'administration ainsi qu'à l'existence d'une politique en matière de respect des droits de l'homme.

Nous suivons également spécifiquement un objectif de gouvernance en nous assurant que des critères ESG soient intégrés dans le calcul de la rémunération variable.

Nous monitorons également la mise en place de politique sur les droits humains au sein des entreprises investies.

Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants : risque de perte en capital, risque d'investissement ESG, risque de taux, risque de crédit, risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés, risque de contrepartie, risque lié à la détention d'obligations convertibles, risque lié aux obligations contingentes, risque action lié à la détention d'obligations convertibles, risque de conflits d'intérêt potentiels, risque juridique, risque de change.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La Française AM dispose d'une équipe ESG/ISR dédiée, composée de 7 personnes dont 6 analystes ESG qui sont totalement intégrés à l'équipe d'investissement.

Les analystes ESG se concentrent sur la recherche ESG fondamentale. Chaque analyste ESG couvre différents secteurs ce qui leur permet d'évaluer et d'avoir une compréhension approfondie de chaque entreprise. De même, chaque analyste ESG couvre une thématique. La recherche thématique est la seconde dimension du processus de recherche. Ces thèmes incluent, par exemple, la transition énergétique, les villes durables, la biodiversité, le capital humain et la cyber sécurité. La combinaison des allocations sectorielles et de l'expertise thématique facilite la qualité de la recherche ESG et la réactivité aux événements quotidiens dans l'univers d'investissement.

Les analystes ESG utilisent les données ESG collectées et retraitées grâce à des outils quantitatifs propriétaires. Ils travaillent notamment avec l'équipe Data Management & Modélisation des Risques de la DIRR (Direction Ingénierie, Risques et Reporting) afin d'apporter de l'efficacité et de sécuriser l'ensemble des données ESG et des modèles associés. Cette gouvernance assure également un schéma d'indépendance des données ESG entre les deux équipes ; l'équipe d'analystes ESG fondamentale intégrée à l'équipe de gestion de La Française AM et l'équipe Data Management & Modélisation des Risques intégrée à la DIRR.

L'équipe ESG a également pour rôle de déterminer les tendances de croissance. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise des spécialistes ESG de chaque pôle de gestion (actions, crédit, souverain et gestion diversifiée) ainsi que sur le Global Head of Sustainability du Groupe La Française, en charge de la stratégie et de l'engagement du groupe en matière d'investissement responsable. Ce dernier est en parallèle Vice-Président du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

Les ressources et outils utilisés par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Logiciels / Progiciels		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg RMS	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif et le reporting d'impact Partage de recherche interne et externe financière et extra financière Bloomberg New Energy Finance : recherche qualitative transition climat	+++
Recherche et bases de données		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS proxy voting	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ESG (ISS - Sustainability Policy) Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
Clarity AI	Données en matière de durabilité et d'impact, dont des scores ESG, créées en utilisant des technologies de <i>big data</i> et de <i>machine learning</i> .	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS - ESG	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG Utilisation pour les scores ODD, les PAI et les exclusions (tabac et charbon) Utilisation des NBR score de ISS pour nos exclusions labels et groupe	++
Impaakt	Utilisation pour les scores ODD	+
Urgewald	Utilisation de la base de données GOGEL et GCEL pour les exclusions sur le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles	+
RepRisk	Utilisation pour le suivi des controverses	+++
Iceberg Datalab	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+

S&P Capital IQ	Tableau de correspondance entre l'instrument et l'émetteur Mesures financières	+++
Encore	Utilisation pour les données de biodiversité	+
ISS Data Desk	Utilisation pour les scores ODD	+

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

La recherche est formalisée dans le modèle développé par notre centre de recherche ESG à l'origine pour les investissements en actions. L'évaluation des facteurs E, S et G implique la collecte de données de référence, puis l'évaluation et la notation d'un ensemble de critères d'évaluation.

- **L'environnement (E)** : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- **Le capital humain (S)** : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
- **Le capital organisationnel (G)** : Gouvernance, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, etc.

Une politique d'exclusion intégrée fondée sur les critères ESG définit en outre l'univers d'investissement des fonds. Nous avons trois niveaux de politiques d'exclusion :

- **Exclusions au niveau du Groupe La Française**
 - ✓ Armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc et uranium appauvri) - exclusion à 100%.
 - ✓ Entreprises et pays sous embargos/sanctions internationales et/ou significativement exposés à la corruption, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent - exclusion jusqu'à 100%.
- **Exclusions au niveau de La Française AM**
 - ✓ CHARBON
 - Groupes minier tirant plus de 20% de leurs revenus du charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles mines de charbon.
 - Electriciens tirant plus de 20% de leurs revenus ou de leur production du charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles centrales à charbon.
 - Sortie totale du charbon en 2030 (OCDE) ou 2040 (émergents).
 - ✓ TABAC
 - Entreprises du secteur du tabac - max. 5% du chiffre d'affaires pour la production de tabac et 25% du chiffre d'affaires pour la distribution ou les services liés au tabac.
 - ✓ ENERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES
 - Entreprises tirant plus de 33% de leur chiffre d'affaires d'une des 6 catégories d'énergies fossiles non-conventionnelles (gaz de couche ou gaz de charbon ; schistes bitumineux et l'huile de schiste ; le gaz et l'huile de schiste ; pétrole issu de sables bitumineux ; pétrole extra-lourd ; pétrole et gaz offshore ultra-profonds ; ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique).
 - Entreprises ayant des projets d'expansion dans les énergies fossiles non-conventionnelles après 2025.
- **Exclusions au niveau du fonds**

- ✓ Exclusion de 20% des entreprises ayant les moins bons scores ESG de l'univers d'investissement (cette exclusion est détaillée en point 4.1).

Les exclusions au niveau supérieur s'appliquent également au niveau inférieur, c'est-à-dire que les exclusions au niveau du Groupe La Française et de La Française AM s'appliquent également au niveau des fonds.

La mise en œuvre des exclusions, quel que soit le niveau, se fait par paramétrage par le contrôle interne du système de gestion de portefeuille propriétaire LightTrade. Cela permet un contrôle pre-trade et empêche l'investissement par les équipes de gestion dans des titres faisant l'objet d'exclusion.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 29)

Nous regardons les critères liés au changement climatique à travers l'analyse du pilier environnemental (le E de ESG) qui inclut notamment des éléments sur l'efficacité carbone, l'efficacité énergétique et la gouvernance environnementale (voir question 3.5). Les critères analysés vont principalement relever de la mesure des émissions de gaz à effet de serre, des objectifs mis en place pour leur réduction et de la stratégie et gouvernance liée au climat.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Outil propriétaire de notation ESG

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (Clarity, CDP, ISS ESG, S&P Capital IQ et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur bancaire les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pèsent chacun 33,3 % de la note ESG globale.

Chaque entreprise/pays est noté de 0 (pire) à 10 (meilleur), ce qui reflète les opportunités et les risques financiers supplémentaires.

Chaque jour, la base de données ESG est téléchargée sur LightTrade. Les gestionnaires de portefeuille peuvent ainsi avoir accès aux informations ESG et carbone directement sur les positions de leur portefeuille.



Analyse Carbone

Notre équipe de gestion est également en mesure d'intégrer une approche carbone dans le cadre de la sélection d'obligations. L'analyse carbone, au centre du processus d'investissement de nos fonds, a pour but d'évaluer la performance passée, présente et future de l'entreprise en matière de transition. À l'issue de cette analyse, un score Carbon Impact est attribué à chaque émetteur privé.

Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone (Intensité carbone définie telle que émissions carbone divisées par la valeur d'entreprise), une analyse qualitative est réalisée en sus du score « Carbon impact » attribué.

Chaque jour, la base de données ESG est téléchargée sur LightTrade, notre outil interne de tenue et de suivi de portefeuille. Les gérants de portefeuille peuvent ainsi avoir accès aux informations ESG et carbone directement sur les positions de leur portefeuille.

Analyse ESG Souverains

Le processus de notation ESG des pays est structuré autour de trois principaux piliers équilibrés dans la note ESG : (1) Environnement, (2) Social et (3) Gouvernance.

Les KPI sous-jacents sont regroupés sous des thèmes spécifiques au sein des piliers. Ils sont alimentés par des bases de données publiques et ouvertes telles que les indicateurs de la Banque mondiale, d'Universités (University of Yale, University of Notre Dame), de PRIMAP, etc.



Le modèle note un univers de 175 pays (développés et émergents) et est accompagné de fiches d'analyses pays dédiées qui intègrent le scoring ESG.

Nous avons construit notre méthodologie de modèle ESG conjointement avec notre approche souveraine de l'impact carbone. Les deux approches élisent les mêmes indicateurs clés de performance sous-jacente, mais leurs pondérations diffèrent.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Comme indiqué en section 3.5 de ce code, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers (voir processus présenté en section 4.1).

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysées sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Enfin, les critères ESG sont entièrement intégrés dans notre analyse de l'émetteur.

Suivi des controverses

Plus particulièrement sur la gestion des controverses, nous avons adopté une approche en 2 étapes permettant de revoir, et potentiellement exclure, les émetteurs en violation des normes internationales (UN Global Compact - Pacte Mondial). Cette approche combine des informations de notre fournisseur de données ISS ESG et notre recherche interne.

Étape 1 : Revue des violations du Global Compact

Nous contrôlons l'univers d'investissement des fonds sur la plateforme d'ISS ESG, sur les 4 aspects des 10 principes du Global Compact : Droits Humains, Droits du Travail, Environnement et Lutte contre la Corruption.

Nous appliquons le score Norms-Based Research d'ISS (NBR). Ce dernier couvre différents aspects de la violation potentielle des principes du Global Compact : Sévérité, Vérification, et Solutions mises en œuvre.

- Le score NBR s'étend de 1 (min, meilleur) à 10 (max, pire).
 - Score 10, évaluation équivalente à un feu rouge
 - Scores 6-9, évaluation équivalente à un feu orange
 - Scores 1-5, évaluation équivalente à un feu vert

Etape 2 : Décision d'exclusion par le Stewardship Committee

Une fois par trimestre le Stewardship Committee se réunit afin de passer en revue les résultats du contrôle décrit ci-dessus. Les entreprises ayant un NBR score entre 8 et 10 sont revues et discutées. Et si besoin, des revues ad-hoc et réunions du Comité sont possibles, en lien avec des événements significatifs repérés par les équipes d'investissement ou de recherche.

Sur la base des informations disponibles, le Comité décide quelles sont les entreprises additionnelles qui seront exclues. La revue de chacune des entreprises est documentée. Les comptes-rendus des réunions sont disponibles. La liste d'exclusion qui résulte des décisions du Comité est mise en œuvre par la gestion et vérifiée par le contrôle interne.

Si la révision du score d'une entreprise ou l'inclusion dans la liste d'exclusion par le Stewardship Committee entraîne une exclusion, le gérant doit alors vendre le titre dans un délai d'un mois si les conditions de marché le permettent.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement.

Les critères ESG sont appliqués à l'univers d'investissement, à l'analyse crédit et sont intégrés dans la construction du portefeuille.

L'univers d'investissement initial couvert est construit à partir d'émetteurs publics et privés de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège qui sont analysés par « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » spécialisée dans les critères d'investissement responsable.

Nous appliquons la politique d'exclusion décrite en point 3.3 à l'univers d'investissement.

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable et une approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion.

A titre d'exemple, les critères retenus pour :

- analyser les émetteurs privés sont :
 - Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
 - Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
 - Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...
- analyser les émetteurs publics sont :
 - Sur le plan Environnemental : le degré d'exposition aux catastrophes naturelles, etc...
 - Sur le plan Social : le taux de développement humain des pays du monde à travers l'indice de développement humain, etc...
 - Sur le plan de la Gouvernance : la qualité de la gouvernance d'un pays à travers l'indicateur de Gouvernance mondiale (WGI), etc...

Notre méthodologie interne est détaillée en section 3.5 de ce code.

La 1^{ère} étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés. Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :

- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité de la société de gestion.

Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité de la société de gestion, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.

Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert.

L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le Fonds ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable. La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Ensuite, nous intégrons les critères ESG à notre analyse crédit. La base de cette intégration consiste à percevoir les risques et opportunités ESG et à les intégrer dans l'analyse des émetteurs afin que notre notation de crédit interne reflète leur dynamique ESG qui pourrait affecter leur stabilité financière.

C'est ce que les agences de notation de crédit ont commencé à mettre en œuvre ces dernières années, car les critères financiers supplémentaires peuvent avoir un impact sur le profil de crédit des émetteurs.

Nous pensons que l'analyse ESG doit nourrir nos évaluations crédit. Un profil de risque ESG faible peut être confirmé par une position prudente ou un avis négatif de l'analyste crédit. Le score ESG peut alerter l'analyste crédit sur la faiblesse potentielle de l'entreprise.

Nous devons comprendre dans quelles entreprises nous investissons si nous voulons encourager les meilleures pratiques. Pour trouver le bon résultat pour nos clients, nous allouons des financements à des entreprises que nous pensons capables de réussir sur le long terme. La durabilité est au cœur de notre philosophie d'investissement et constitue un élément clé de la construction des portefeuilles.

L'intégration des facteurs ESG nous aide à évaluer pour chaque entreprise la durabilité du modèle d'entreprise et sa capacité d'adaptation.

Cela nous permet de sélectionner des entreprises ayant des normes ESG élevées et d'éviter les entreprises qui pourraient être confrontées à des risques ESG élevés. Nous voulons investir et soutenir activement les entreprises ayant de bonnes pratiques d'entreprise et éviter celles qui pourraient être exposées à des risques de réputation à l'avenir ou à des faillites d'entreprises.

Nous surveillons de près les impacts positifs de l'intégration des facteurs ESG en fournissant un rapport d'impact annuel.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 29 & HLEG)

Comme expliqué précédemment, l'intégration des critères ESG, dont les critères relatifs au changement climatique, se fait lors de la définition de l'univers investissable, de l'analyse crédit et lors de la construction du portefeuille.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 29 & TCFD)

L'ensemble de l'univers investissable fait l'objet d'une analyse ESG grâce à nos outils et notre méthodologie de notation extra-financière. Cette notation systématique nous permet notamment d'exclure 20% des émetteurs ayant les moins bons scores ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, ces processus n'ont pas changé.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucune part des actifs et des fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

La Française Sub Debt peut procéder à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension, mise en pension par exemple), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt/emprunts de titres par exemple).

Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises aux mêmes étapes de sélection ESG décrites dans la stratégie du fonds.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés?

La Française Sub Debt peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, à des fins d'exposition sur les actions (dans la limite de 10%), les taux, le crédit et les indices et à des fins de couverture sur ces différents risques ainsi que sur le risque de change.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC?

La Française Sub Debt peut investir jusqu'à 10% de leur actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.

5. CONTRÔLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

- Contrôles de premier niveau :

- ✓ Par la gestion

Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il a une analyse extra-financière et une couverture ESG. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. La notation ESG sera alors disponible dans les prochains jours.

La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.

- Contrôle de deuxième niveau :

- ✓ Par le contrôle des risques

Lors de son audit hebdomadaire, le Contrôle des risques effectue des contrôles sur les titres en portefeuille. Il peut accéder via le logiciel LightTrade ou la base de données ESG à tous les scores de chaque titre et vérifier leur présence ou non dans la liste des titres investissables.

Ce suivi est commenté lors des comités mensuels de suivi des risques de crédit.

- ✓ Par le contrôle interne

Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel.

A ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG. Ce dernier peut être effectué via une approche d'échantillonnage.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre processus de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

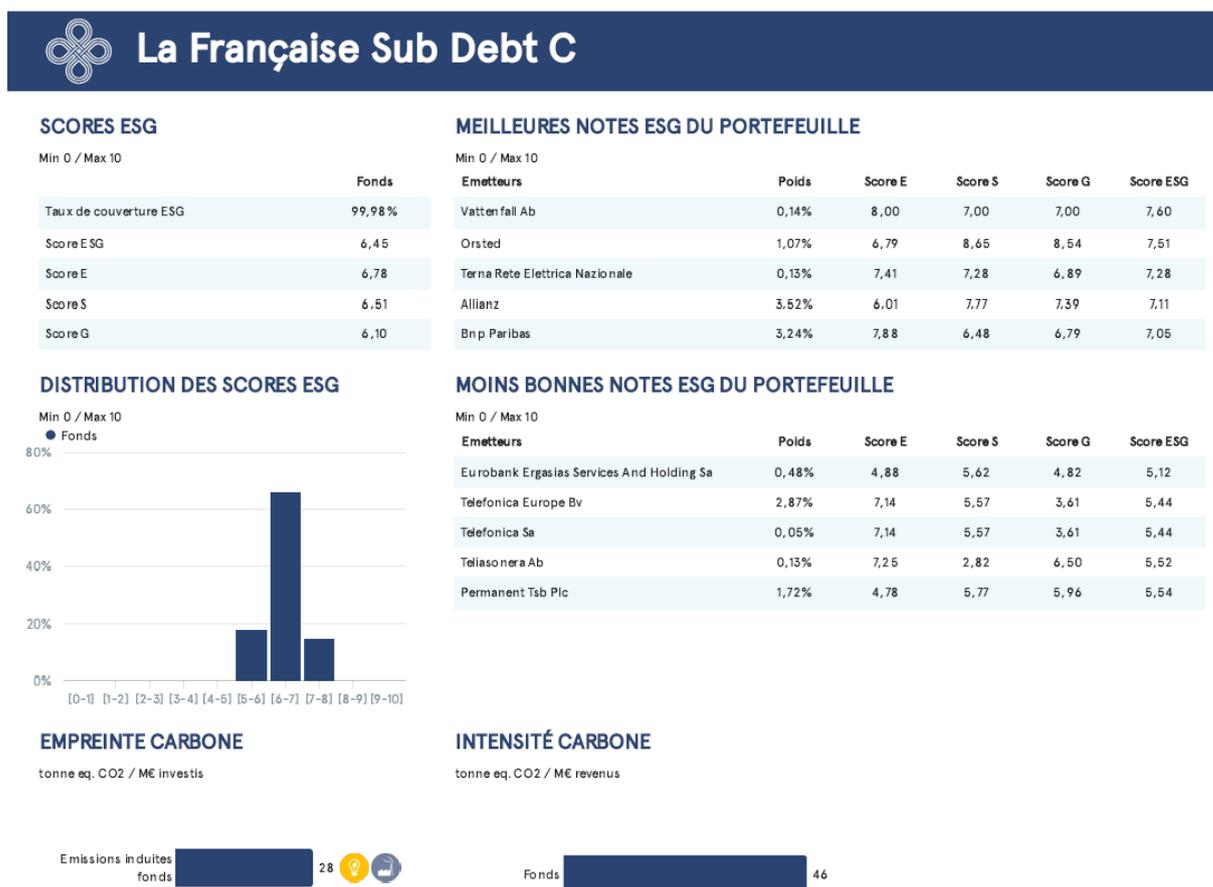
Enfin, conformément aux exigences du Label ISR, nous évaluons annuellement des indicateurs d'impact correspondant à des mesures physiques et parlantes relatives à l'Environnement, au Social, à la Gouvernance et aux droits humains.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Mesure de l'impact sur une base mensuelle

Même si les scores ne sont pas des mesures d'impact en soi, nous fournissons des scores ESG agrégés ainsi que des scores environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Nous fournissons également une attribution sectorielle à la performance carbone.



Source : extrait du reporting mensuel du fonds La Française Sub Debt, 31/01/2024

Le rapport d'impact est disponible en ligne sur la page des fonds¹⁴.

¹⁴ Rapport d'impact : <https://doc.la-francaise.com/documents/lt/FR0013289071/reporting-impact/fr/>

Pour le fonds La Française Sub Debt, nous mesurons l'impact du fonds à travers les indicateurs suivants :

- L'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle de son univers d'investissement ;
- L'intégration d'objectifs ESG dans les critères d'attribution de la rémunération variable ;
- Les indicateurs publiés dans le rapport d'impact sur une base annuelle et relatifs aux autres aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

Nous nous engageons à suivre plus particulièrement l'intensité carbone du fonds (avec une couverture à minima de 90%) par rapport à celle de son indice de comparaison et à s'assurer mensuellement qu'elle est inférieure à cet indice et à publier annuellement ces résultats dans le rapport d'impact. Nous nous engageons également à suivre le % des entreprises ayant intégré des objectifs ESG dans les critères d'attribution de la rémunération variable avec une couverture à minima de 70% et à nous assurer d'une performance supérieure à l'indice de comparaison. Là encore, nous nous engageons à un suivi mensuel.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds sur les supports suivants :

- Notre site internet www.la-francaise.com sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion ; en particulier la page « Nos publications » de notre site internet qui reprend nos publications réglementaires type SFDR mais aussi les articles et analyses de fonds de nos analystes ;
- Les documents juridiques (prospectus, DIC, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Les codes de transparence des fonds ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport annuel sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française (article 29) ;
- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; et le rapport -annuel- sur l'exercice des droits de vote ;
- La politique d'exclusion du groupe ;
- La politique d'engagement ; et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 29 & HLEG)

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans sa politique de droits de vote qui comprend le rapport sur l'exercice des droits de vote¹⁵. En 2023, la société de gestion a ainsi voté lors 98,1% des Assemblées Générales et s'est opposé dans 32,2% des cas à la recommandation du management¹⁶.

Par ailleurs la société de gestion met à disposition sur sa page 'Nos Publications' le détail des résultats de sa politique de vote¹⁷.

La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année ainsi que le rapport sur la politique d'engagement mise en œuvre au cours de l'année.

¹⁵ Rapport sur la politique de vote https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/Rapport_sur_l_exercice_des_droits_de_vote_2022_Format_GLF.pdf

¹⁶ <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable/documentation-reglementaire/>

AVERTISSEMENT

Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du Groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du Groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.

GROUPE LA FRANÇAISE Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 480 871 490, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS.

LA FRANÇAISE AM Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS

LA FRANÇAISE LUX Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.

LA FRANÇAISE Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.

LA FRANÇAISE GROUP UK LIMITED , company governed by the laws of England and Wales with a share capital of £ 3.869.165, with its registered office located at 78 Brook Street, W1K 5EF London, United Kingdom, registered with the Companies House Registry under number 04253400.

Nom du fonds	Forme juridique	Société de gestion	Date d'agrément du fonds	Autorité de tutelle
Fonds actions				
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	01/06/2015	CSSF
CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global)	FCPE	La Française Asset Management	26/10/2004	AMF
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	05/10/2009	CSSF
La Française Actions €CO2 Responsable (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro)	FCP	La Française Asset Management	29/01/2010	AMF
La Française Inflection Point Actions Euro Capital Humain	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	04/06/2003	AMF
CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro Capital Humain)	FCPE	La Française Asset Management	05/03/1999	AMF
Fonds obligataires				
La Française Obligations Carbon Impact	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	20/07/2010	AMF
CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Carbon Impact)	FCPE	La Française Asset Management	01/09/1985	AMF
La Française Carbon Impact 2026	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	22/10/2019	AMF
La Française Sub Debt	FCP	La Française Asset Management	20/11/2009	AMF
La Française Carbon Impact Global Government Bonds	FCP	La Française Asset Management	15/07/2003	AMF
La Française Carbon Impact Floating Rates	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	12/11/2018	AMF
La Française Rendement Global 2028	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	30/08/2019	AMF
La Française Credit Innovation	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	21/06/2022	AMF
Fonds trésorerie				
La Française Trésorerie ISR	FCP	La Française Asset Management	07/02/2003	AMF
CMNE Participation Monétaire (Fonds nourricier de La Française Trésorerie ISR)	FCPE	La Française Asset Management	06/06/2003	AMF